

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 juillet 2019 - 18h30

Présents : GREGOIRE Sylvie, PRIMO Yolande, PARRAUD Patricia, PERRIN Christiane, GREGOIRE Bernard, GRANGIER Charles, AGUITTON Christiane, DORLET Lucien, GAVAUDAN Philippe, NOUGUIER Daniel, REDENTI Sandrine

Pouvoir : BRITY Philippe à GREGOIRE Sylvie

Absents excusés : BRITY Philippe, VINCENTI Sébastien, CHIVET Karl, BARGHOUT Elias

Secrétaire de séance : PERRIN Christiane

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 28 mai 2019.

Remerciements de Mme Yvette MARQUION, « Tata Yvette » pour les enfants de Puyvert, suite à la soirée organisée le 25 juin dernier à l'occasion de son départ en retraite, 23 ans au service de la commune en tant qu'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem), de nombreux anciens élèves étaient présents, beaucoup d'émotion car le secret de cette soirée avait été bien gardé.

Remerciements de la famille EYRAUD - GRANGIER suite aux condoléances adressées lors du décès de Mme Josette EYRAUD née GRANGIER (sœur de Charles GRANGIER)

Arrêt du projet de Règlement Local de Publicité (RLP) - bilan de la concertation liée à la procédure de révision

Cette révision du Règlement Local de Publicité permet d'adapter la réglementation aux particularités paysagères et aux évolutions économiques du territoire communal. Ce Règlement Local de Publicité se substitue pour partie à la réglementation nationale en la renforçant.

Considérant le développement croissant du nombre de dispositifs d'affichages publicitaires (publicité, pré-enseignes, enseignes) et que la qualité du cadre de vie de la commune doit être renforcée ;

Considérant que l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité vise directement à :

- Maîtriser l'affichage publicitaire
- Supprimer les dispositifs d'affichage incompatibles avec la qualité paysagère des lieux,
- Rendre compatible la signalisation des activités économiques avec la volonté de préservation du cadre de vie naturel et du bâti ;

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés ;

Vu le projet de RLP et notamment le projet de règlement et des annexes,

Vu le rapport de présentation intégrant le diagnostic du territoire, les orientations, les objectifs et les choix retenus ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- arrête le projet de Règlement Local de Publicité de la commune de Puyvert annexé à la délibération ;
- tire et approuve le bilan suivant de la concertation préalable à la révision du Règlement Local de Publicité,

Conformément aux dispositions de l'article R153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

Le projet de règlement local de publicité tel qu'arrêté par la présente délibération, est tenu à la disposition du public.

Création d'emploi - Modification du tableau des effectifs du personnel communal
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (24/35)

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, il se trouve que pour anticiper la nomination de l'ATSEM le 1^{er} septembre prochain par intégration directe, il convient dans un premier temps de faire bénéficier cet agent d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe,

Madame le Maire propose donc la création d' 1 emploi d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet 24/35 à compter du 1^{er} août 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Approbation du projet de révision des statuts de la communauté d'agglomération Luberon
Monts de Vaucluse

Par délibération en date du 20 juin 2019, le conseil communautaire de LMV Agglomération a engagé une modification de ses statuts portant sur les points suivants :

1 Intégration de la compétence obligatoire GEMAPI

La compétence de « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » est composée des missions visées aux 1^o, 2^o, 5^o et 8^o du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

1^o. L'aménagement de bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2^o. L'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5^o. La défense contre les inondations et contre la mer ;

8^o. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il convient donc de mettre à jour les statuts de LMV afin d'intégrer cette compétence obligatoire, depuis le 1^{er} janvier 2018.

2 Intégration de la compétence supplémentaire relative à l'espace naturel sensible « La Garrigue »

Le projet de statuts présenté prévoit de compléter les compétences supplémentaires de LMV Agglomération en matière d'Espaces Naturels Sensibles en rajoutant au titre de ses missions : la maîtrise d'ouvrage du plan de gestion et la réalisation des travaux d'aménagement d'accueil du public de l'espace naturel sensible « La Garrigue ».

Les actions de gestion, d'acquisition foncière, d'entretien et d'animation de l'ENS demeurent de la responsabilité de la commune.

3 Suppression de la référence à l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2016

La référence à l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2016 relatif à l'accord local est supprimée, puisque la composition du conseil communautaire doit faire l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral pris avant le 31 octobre 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de statuts joint à la délibération.

Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, en étroite collaboration avec ses communes membres et l'ensemble de ses partenaires (Etat, Région PACA-Sud, Département de Vaucluse, Communes membres, Mistral Habitat, Grand Delta Habitat, EPF PACA, Caisse des Dépôt et Consignation, CAF de Vaucluse, MSA de Vaucluse, ADIL 84, AR HLM PACA-Corse), a élaboré son Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

Le PLH est l'instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Il fixe pour une durée de 6 ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté d'Agglomération et aux communes qui la composent, de répondre au mieux aux besoins en logement de la population. Il assure la cohérence de la programmation en logement et sa répartition équilibrée sur le territoire tout en servant de cadre aux opérations d'aménagement liées à l'habitat.

Le PLH est le résultat d'un important travail partenarial.

Le projet de PLH arrêté par le Conseil Communautaire est transmis aux Communes membres et au SCOT Cavailhon-Coustellet-Isle-sur-la-Sorgue. Ils disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis et transmettre leur délibération à l'Agglomération. Le PLH sera arrêté une deuxième fois puis transmis au Préfet de Vaucluse en vue de son passage en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de PLH 2020-2025

Tarifs Cantine scolaire et accueil périscolaire

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réexaminer le calcul de la participation des familles au service de cantine scolaire.

Le tarif unique de 2,90 € par repas avait été fixé à compter de septembre 2018.

Le repas est actuellement facturé 3.04 € ht soit 3.20 € ttc à la commune (hormis les frais de personnel, matériel, locaux à la charge de la collectivité), sachant qu'une révision du prix est appliquée par le prestataire (Sté API) au 1^{er} septembre de chaque année, Madame le Maire suggère de porter la participation des familles à 2,95 €.

Concernant l'accueil périscolaire, actuellement un tarif de 1 € est appliqué pour l'accueil du matin (7h30 à 9h) et 1,50 € pour le soir (16h30 à 18h30 goûter compris).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le tarif du repas servi à la cantine scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2019 à :
2,95 €
- décide de maintenir les tarifs du service d'accueil périscolaire, à compter du 1^{er} septembre 2019 :
1 € pour l'accueil du matin
1,50 € pour l'accueil du soir

Fonds départemental d'aide aux jeunes (F.A.J) 2019

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un Fonds d'Aide aux Jeunes au niveau départemental.

Le financement de ce fonds est assuré par le Département, les autres collectivités territoriales, les groupements et organismes de protection sociale, qui le souhaitent peuvent y participer.

Ce dispositif a pour objet d'attribuer à des jeunes en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

1 123 jeunes Vauclusiens ont bénéficié d'aides financières en 2018, sur Puyvert l'aide a concerné 2 jeunes pour un montant total de 731 €.

Un appel de fonds est donc lancé par le Conseil Départemental de Vaucluse auprès de la commune, un mode de tarification commun est proposé :

- de 0 à 2000 habitants → forfait de 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer au Fonds d'Aide aux Jeunes selon le mode de tarification défini par le Conseil Départemental de Vaucluse, à savoir un forfait annuel de 200 € pour 2019.

Le versement de la participation se fera auprès de la CAF de Vaucluse, gestionnaire financier mandaté par le Conseil Départemental.

Motion contre le démantèlement des services des finances publiques et autres services publics en milieu rural

Madame le Maire fait part d'un projet de restructuration à venir des services des finances publiques. Il s'agit de concentrer les services en charges des impôts dans des pôles plus importants qui s'occuperont tant de l'assiette que du recouvrement et de réaménager le traitement des opérations comptables des collectivités dans des services de gestion comptable.

Ces restructurations auront nécessairement un impact sur l'appui et le conseil délivrés par les comptables publics aux communes.

Les usagers devront par ailleurs rejoindre les centres urbains pour pouvoir se rendre dans les services de la DGFIP à même de les assister pour accomplir leurs formalités administratives. Ces services, déjà surchargés, connaissent par ailleurs une réduction des horaires d'ouverture au public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- s'oppose fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.
- demande le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Informations diverses :

Réunions des délégués de quartiers : Madame le Maire rappelle que les délégués de quartiers avaient été invités les 03 et 04 juin derniers à la mairie pour faire un point sur les remarques et suggestions des habitants de la commune.

Pour le village et ses abords, Madame Martine LECORRE et M. Claude STENNELER étaient présents, M. Jean MONIER s'étant excusé.

Les principaux sujets abordés étaient :

- la vitesse excessive des véhicules empruntant l'avenue de La Gravière et traversant le centre du village
- le tri sélectif et les emplacements de containers collectifs
- l'opération tranquillité vacances assuré par les services de gendarmerie
- l'affichage public et l'information
- la liaison Gravière/Couleton
- l'éclairage public / extinction une partie de la nuit
- chiens errants et aboiements intempestifs
- déchets verts - solution plateforme Vaugines et benne sur Lauris
- nettoyage des trottoirs et désherbage
- occupation provisoire de l'espace Place Jean Moulin - extension terrasse Bistrot ambiance créée autour de ce nouveau lieu de vie

Pour les extérieurs (Valette - Buou - St Pierre - Lombarde - Jas - Plaine de Durance),

Monsieur Pierre STAIB et Mme Denis BARGHOUT étaient présents.

Les principaux sujets abordés étaient :

- évacuations dans le vallon de Bagnol
- emplacement containers et actes d'incivisme
- contentieux d'urbanisme zone artisanale La Valette
- excès de vitesse sur la route 973 (face à Super U)
- problème de connexion internet / Plaine de Durance en particulier sur l'allée des chemins de traverse (panne depuis début mai pour certains)

Pour la plupart des questions soulevées, des réponses les plus précises possibles ont été apportées, un compte rendu a été transmis aux délégués, les habitants sont invités à faire remonter leurs observations auprès de leur délégué (coordonnées et comptes rendus sur le site internet de la mairie/ Rubrique « *VIVRE à PUYVERT* »).

Compte rendu du 25ème anniversaire du Jumelage avec Otisheim

Une belle réussite pour cette célébration le week-end de l'Ascension à Mérindol, le groupe d'Allemands était très satisfait de leur séjour agrémenté par une balade dans les calanques .

Un livre photos-souvenir est mis à la disposition des élus.

La séance est levée à 19h45

A Puyvert, le 18 juillet 2019

Sylvie GREGOIRE, Maire de PUYVERT